



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Classifications économiques et sociales internationales

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trentième session concernant les travaux sur les classifications économiques et sociales internationales¹. Il contient un récapitulatif des mesures prises depuis lors pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les classifications statistiques internationales. Les conclusions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales sur les travaux de sa réunion, organisée à New York du 15 au 17 novembre 1999, figurent dans l'annexe au présent rapport. Les points à examiner sont énumérés au paragraphe 15.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24), chap. I.B.*

* E/CN.3/2000/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. État d'application des recommandations	1–14	3
A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trentième session	1–2	3
B. Activités menées à la demande de la Commission	3–14	3
II. Mesures prises par la Commission	15	5
Annexe		
Conclusions et recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales		6

I. État d'application des recommandations

A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trentième session

1. À sa trentième session, du 1er au 5 mars 1999, la Commission de statistique a :

a) Approuvé le programme de travail tel qu'il a été défini dans le rapport sur les classifications statistiques (E/CN.3/1996/16, E/CN.3/1999/17 et le document d'information sur le projet de programme de travail du Groupe Voorburg sur les statistiques de services);

b) Recommandé que le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales soit l'organisme de coordination central chargé d'exécuter le projet de programme de travail et demandé qu'il mène à bien les tâches prévues pour l'équipe de travail de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique telles qu'elles ont été définies dans le document E/CN.3/1999/16;

c) Décidé que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU devrait continuer à inviter tous les organismes et pays qui jouent un rôle primordial dans la définition de classifications et à veiller à ce que les pays en développement y participent;

d) Demandé au Groupe d'experts de décider s'il fera du sous-groupe de la Classification centrale des produits également son sous-groupe.

2. Le présent rapport examine les activités menées et les résultats obtenus à la suite de l'application des recommandations de la Commission indiquées ci-dessus. La section II récapitule les mesures prises au titre du programme de travail du Secrétariat dans le domaine des classifications. L'annexe présente les recommandations du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales relatives aux révisions des classifications, aux propositions visant à harmoniser les classifications internationales et multinationales actuelles ainsi que les principes qui les sous-tendent. Elle résume également le plan d'action élaboré par le sous-groupe technique du Groupe d'experts nouvellement constitué pour actualiser et

réviser ultérieurement la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)¹ et la Classification centrale de produits (CPC)².

B. Activités menées à la demande de la Commission

3. À la demande de la Commission de statistique, les principales activités ci-après ont été menées dans le domaine des classifications statistiques depuis la trentième session de la Commission.

Site Web des classifications, inscription et ligne directe de téléassistance

4. Le site Web des classifications (www.un.org/Depts/unsd/class/class1.htm) a été considérablement élargi. Parmi les nouveaux ajouts les plus importants figurent notamment l'accès en ligne, par l'intermédiaire du Registre des classifications, à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.3), à la Classification centrale de produits (CPC), version 1.0 et aux Classifications des dépenses par fonction : classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), classification de la consommation individuelle par objet, classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages et classification des dépenses des producteurs par objet³. Le Registre des classifications permet à l'utilisateur de vérifier toutes les modifications et corrections apportées à ces classifications depuis la publication et de parcourir toute la structure de la classification en question, notamment le texte actualisé des notes explicatives détaillées. Pour la première fois, le public dispose d'un index alphabétique CITI Rev.3. Le site Web des classifications s'est doté d'un autre élément correspondant à une nouvelle série historique des classifications internationales de l'ONU établies au cours des 50 dernières années et appelée chronologie des révisions et des mises à jour.

5. Le Registre des classifications continue à tenir une base de données où sont consignés les problèmes de classification liés à la CITI et à la CPC et a commencé à enregistrer des données pertinentes sur les classifications des dépenses par fonction. Les rubriques de la base de données du Registre sont établies en fonction des renseignements demandés, des questions

et des problèmes de classification signalés par les bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes en passant par la ligne directe des classifications (CHL@un.org). Parallèlement aux problèmes soulevés, le Registre consigne les solutions fournies pour les résoudre par la Division de statistique en collaboration avec le Groupe d'experts.

Bulletin d'information des classifications

6. Le bulletin d'information des classifications a été publié pour la première fois en décembre 1998. À l'heure actuelle, il paraît trois fois par an et, à compter de l'an 2000, chaque nouveau numéro sera traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le bulletin d'information est diffusé sur papier, paraît en version électronique sur le site Web des classifications et est également diffusé par courrier électronique. Le bulletin d'information des classifications, composé de deux feuillets, annonce les publications et les matériaux techniques nouvellement publiés sur les classifications statistiques des Nations Unies. Il comprend également des mises à jour, de nouvelles décisions, des plans de révision des classifications et des réunions sur les classifications.

Tables de correspondance

7. Des tables de correspondance détaillées entre la CPC provisoire et la CPC version 1.0⁴ ont été établies sur la base des apports fournis par les membres de l'ancien sous-groupe des classifications du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. La publication de la CPC version 1.0 contenait déjà des tables de correspondance entre les catégories de la CPC version 1.0 et la CPC provisoire, que cette opération contribuera grandement à étoffer. Les tables de correspondance détaillées fournissent des renseignements supplémentaires pour les sous-classes à correspondance partielle en indiquant l'élément exact de la catégorie qui est liée à la sous-classe correspondante. Cette table de correspondance peut servir d'outil de conversion à ceux qui passent de la CPC provisoire à la CPC version 1.0, ou à ceux qui cherchent des éclaircissements sur le contenu des sous-classes de la CPC version 1.0.

Programmes de formation internationaux

8. Deux stages de formation régionaux sur les classifications ont été organisés en 1999. Le premier stage sur le Système de comptabilité nationale et les classifications a été organisé à l'intention des pays des Caraïbes à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises, du 31 mai au 4 juin 1999. Le stage a traité non seulement de questions liées au Système de comptabilité nationale, mais aussi de l'application et de l'utilisation actuelles de la CPC et de la CITI par les pays de la région des Caraïbes. Y ont pris part plus d'une quarantaine de participants venus de 25 pays de la région et représentant plusieurs organisations régionales et internationales. Le stage, organisé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec le Bureau sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a été accueilli par le Bureau de statistique de Curaçao (Antilles néerlandaises).

9. Le deuxième stage sur les classifications, qui a été organisé à l'intention des pays de la région d'Asie et du Pacifique à Canberra (Australie) du 27 septembre au 1er octobre 1999 par la Division de statistique de l'ONU, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a été accueilli par le Bureau australien de statistique. On a par ailleurs enregistré la participation de représentants d'Afrique et d'Europe. Les participants ont discuté des mesures visant à mieux resserrer la coopération en matière de classifications statistiques. Le stage était axé sur les modalités actuelles d'exécution des activités et les classifications des produits et plus particulièrement sur la CITI et la CPC. Il portait également sur l'utilisation et les utilisateurs de CITI et de la CPC dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements, des accords commerciaux et de la prise de décision; les besoins spéciaux des utilisateurs, notamment les applications statistiques et non statistiques des classifications et leur incidence sur la conception des modèles de classification.

État de publication des classifications de l'ONU

10. La Classification centrale de produits (CPC) version 1.0, qui a été publiée en anglais en 1998, paraîtra bientôt en chinois, français et espagnol. Les versions en arabe et en russe seront publiées ultérieurement.

11. Le document contenant les classifications des dépenses par fonction (classification des fonctions des administrations publiques, classification de la consommation individuelle par objet, classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages et classification des dépenses des producteurs par objet) qui a été adopté à la dernière session de la Commission de statistique est officiellement édité en anglais et s'apprête à être publié dans toutes les autres langues officielles de l'ONU. À compter du 1er janvier 2000, ces classifications des dépenses par fonction seront disponibles sur le site Web des classifications de l'ONU comme élément du Registre, tout comme la CITI et la CPC.

Réunions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales

12. La décision prise par la Commission de statistique à sa trentième session tendant à faire du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales l'organisme de coordination central chargé de réaliser les activités prévues nécessite d'examiner le rôle et les tâches prévues. À cet effet, une réunion préparatoire à laquelle a participé un sous-groupe de membres du Groupe d'expert s'est tenue à New York les 9 et 10 juin 1999. Les propositions de la réunion préparatoire ont été transmises à la prochaine réunion du Groupe d'experts qui doit se tenir en novembre 1999. Le rapport de la réunion du Groupe d'experts tenue à New York du 15 au 17 novembre 1999 figure à l'annexe et comprend l'accord conclu en vue de la création d'un sous-groupe technique chargé de prendre les mesures nécessaires. Le sous-groupe technique décidera tout d'abord de l'exécution du projet de programme sur la CITI et la CPC. Les représentants de tous les organismes et pays qui jouent un rôle de tout premier plan dans l'établissement des classifications ont été invités à participer à ces deux réunions.

13. À la suite de la recommandation de la Commission de statistique, les organisateurs des réunions du Groupe d'experts susmentionné ont assuré la participation des pays en développement. La Division de statistique de l'ONU a apporté son concours financier à six participants venus de pays en développement pour qu'ils participent à la réunion du Groupe d'experts et trois d'entre eux ont également été invités à la réunion préparatoire.

14. Un groupe d'experts virtuel a été créé au début de 1999 pour aider à élargir l'accès aux compétences d'autres détenteurs de classifications statistiques. Il s'agit d'un cadre de discussion des règles d'interprétation de la CPC et de la CITI sur Internet. Son rôle et son fonctionnement ont été définis et la participation des dépositaires élargie (voir annexe, par. 33).

II. Mesures prises par la Commission

15. La Commission de statistique est invitée à se conformer à la stratégie et au calendrier établis dans le rapport pour l'achèvement du projet de programme de travail. La Commission est invitée à répondre aux questions ci-après :

a) La Commission est-elle d'accord avec les mesures recommandées par les membres du Groupe d'experts pour rendre le cadre international de classifications économiques et sociales opérationnel?

b) Les principaux protagonistes qui établissent les classifications internationales et multinationales font-ils partie du Groupe d'experts et la représentation des pays en développement a-t-elle été assurée?

c) Les activités prévues au titre de l'application et de l'évaluation de la CITI et de la CPC et de leurs révisions ultérieures tiennent-elles compte des besoins et des préoccupations des pays?

d) Le programme de travail est-il coordonné de manière satisfaisante?

Notes

¹ *Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies : numéro de vente : F.90.XVII.11).

² *Classification centrale de produits, version 1.0*, Études statistiques, No 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).

³ *Classifications des dépenses par fonction : classification des fonctions des administrations publiques, classification de la consommation individuelle par objet, classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages et classification des dépenses des producteurs par objet*, Études statistiques, No 84 (Titre provisoire, publication des Nations Unies à paraître).

⁴ *Classification centrale de produits provisoire*, Études statistiques, No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.VII.7).

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : C.98.XVII.5, F.98.XVII.5 et S.98.XVII.5).

Annexe

Conclusions et recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales (15-17 novembre 1999, New York)

A. Conclusions et recommandations du Groupe d'experts

I. Progrès accomplis

1. Sur les 142 pays qui utilisent actuellement la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), 93 se servent de classifications nationales établies sur la base de la CITI, Rev.3^a, et les 49 autres de classifications nationales qui s'inspirent de la CITI, Rev.2^b. Les experts ont été satisfaits de constater que de plus en plus de pays appliquaient la CITI, Rev.3. De fait, depuis la publication du rapport précédent il y a un an, 45 nouveaux pays ont adopté la CITI, Rev.3.

II. Classifications internationales

2. Le Groupe d'experts a approuvé la constitution d'un sous-groupe technique et s'est accordé sur les attributions de celui-ci. Le sous-groupe technique a pour principale mission de faire progresser l'application de la CITI, Rev.3, et de la Classification centrale de produits (CPC)^c et de faire rapport au Groupe d'experts par le biais de la Division de statistique.

3. Tenant compte du fait que la CITI fait partie des classifications internationales, le Groupe d'experts a présenté les conclusions suivantes.

4. Le Groupe d'experts :

a) Reconnaît l'importance cruciale que revêt depuis longtemps la CITI s'agissant de la description de l'ensemble des industries et constate l'absence de toute autre classification plus précise;

b) A conscience des améliorations substantielles qu'a apporté dans le domaine de l'analyse économique l'accord de 1993 sur le Système de comptabilité nationale (SCN)^d, qui est un cadre de référence économique international;

c) Note à quel point il est important que les bureaux de statistique se servent de l'ensemble des classifications économiques qui ont été approuvées sur

le plan international dans le cadre du Système de comptabilité nationale de 1993 et qui sous-tendent l'étude des secteurs industriels (par exemple, les classifications des secteurs institutionnels, de l'activité économique (CITI), des produits (CPC) et des dépenses par objet);

d) Constate que l'on demande de plus en plus souvent aux bureaux de statistique de fournir des données statistiques à l'appui des politiques économiques et sociales et d'appliquer l'ensemble des classifications internationales requises;

e) Recommande que, avant de préciser les objectifs de toute nouvelle activité de recherche et de développement dans le cadre de la CITI, l'on définisse un calendrier fixant les échéances et les dates auxquelles il importe d'avoir pris une décision quant à la suite à donner aux composantes du programme proposé ainsi qu'une date définitive pour l'achèvement de chaque composante;

f) Recommande que l'on précise encore la CITI tout en reconnaissant qu'il existe un ensemble bien identifié de classifications permettant de décrire les caractéristiques pertinentes de l'industrie.

III. Application de la CITI

5. Le Groupe d'experts a considéré que l'on devait continuer à répandre l'usage de la CITI au niveau national. À cet égard, il conviendrait d'une part de renforcer la capacité des pays d'appliquer la Classification et, d'autre part, de prévoir des outils facilitant son utilisation, comme l'introduction simplifiée, l'index alphabétique et les notes explicatives détaillées. L'accent devrait être mis sur l'adaptation de la CITI aux besoins nationaux ou régionaux, par opposition à une adoption en l'état.

6. Le Groupe d'experts a estimé que les règles fondamentales et le cadre conceptuel de la CITI devaient être précisés et clarifiés et demandé qu'ils soient ré-examinés et au besoin modifiés en vue d'assurer

l'adéquation de la classification avec les structures économiques actuelles.

7. Certains problèmes pourraient être résolus par une utilisation plus efficace de la CITI sous sa forme actuelle. Toutefois, il faut savoir que la troisième révision se fonde sur des idées datant des années 70 qui ont été développées dans les années 80 et ont trouvé une application pratique dans les années 90. Il importe de mettre au point des lignes directrices pour élargir la CITI aux services, en s'inspirant des notes explicatives et des descriptifs de catégorie et, au besoin, en les étoffant.

8. Pour que la CITI, Rev.3, puisse être appliquée dans certains pays, il conviendrait de préciser les catégories relatives à l'agriculture et à la pêche. Par ailleurs, il faudrait réexaminer le traitement réservé à l'agriculture biologique dans la CITI et la CPC. Le Groupe d'experts a estimé que, au vu des produits utilisés, il fallait considérer l'agriculture biologique et l'agriculture faisant appel à des produits chimiques comme deux activités distinctes.

9. Le Groupe d'experts a constaté que la CITI était appliquée dans de nombreuses activités de collecte de données, notamment dans les enquêtes statistiques menées directement auprès des entreprises (qui dans certains cas permettent de recueillir des données concernant la nature précise des activités et les produits fournis), des ménages et des administrations, ces dernières s'affirmant de plus en plus comme une source importante de données statistiques. Ils se sont accordés à dire qu'il fallait que la CITI et les outils servant à son application facilitent les activités de collecte. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU devra peut-être consacrer davantage de ressources et d'efforts à la collecte et à l'examen de données d'expérience nationales en vue de dégager des procédures efficaces sans lesquelles il ne peut y avoir de données statistiques fiables.

10. Les experts ont souligné l'importance et l'utilité des index alphabétiques de la CITI, Rev.3. À cet égard, les experts représentant Afristat, le Canada et la France se sont engagés à participer à la mise au point de l'index français; le Botswana et l'Inde ont déclaré qu'ils feraient part des problèmes qui leur étaient propres en vue de compléter l'index anglais; et l'Argentine et le Mexique ont indiqué qu'ils contribueraient à l'établissement de l'index espagnol.

IV. Stratégies visant à harmoniser et faire converger les classifications d'activités

11. En réponse à la demande du Directeur de la Division de statistique qui souhaitait que l'on progresse plus rapidement dans le rapprochement, l'harmonisation et l'applicabilité des différentes classifications, le Groupe d'experts a prié le sous-groupe technique :

a) De commencer par examiner en 2000 s'il était possible d'augmenter le niveau de précision des données recueillies grâce à la CITI, par exemple en adoptant la même approche que le NAICS^c et en évaluant une nouvelle méthode d'agrégation facultative selon une nomenclature à deux chiffres;

b) D'envisager une telle amélioration comme la première étape vers une plus grande harmonisation des différentes classifications d'activités et de la codifier dans le cadre d'une adaptation ou d'une révision plus complète de la CITI dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2007;

c) D'examiner les améliorations à apporter à d'autres domaines prioritaires, comme le commerce de gros, les services aux entreprises, les transports et le bâtiment;

d) Comme pour toute nouvelle amélioration ou révision de la CITI, d'accorder une importance particulière aux besoins des utilisateurs, ce qui en l'occurrence signifie recueillir des données par industrie et activité.

12. Il est particulièrement important que le sous-groupe technique tente de déterminer à partir de quel stade on peut considérer comme optimales la normalisation de la classification au niveau international et son adaptation aux besoins nationaux.

13. Le Groupe d'experts a souhaité que les travaux entrepris dans le cadre de la CITI aient deux objectifs :

a) L'élaboration d'un projet de mise à jour de la CITI Rev.3 d'ici à la fin 2000, qui devra être soumis pour approbation à la Commission de statistique de l'ONU et prêt à être publié en 2001;

b) L'élaboration d'un projet de révision de la CITI en 2004 qui sera soumis pour approbation à la Commission de statistique de l'ONU en 2005, prêt à être publié en 2006 et appliqué en 2007.

14. Le travail de mise à jour vise à rendre la CITI plus fonctionnelle. Il est prévu de revoir l'introduction et les notes explicatives et de compléter celles-ci ainsi que d'inclure des recommandations ayant trait à l'emploi d'autres modes d'agrégation. Les travaux sur les index alphabétiques de la CITI, Rev.3, se poursuivront dans le même temps.

15. Dans le cadre de la prochaine révision de la CITI (qui doit entrer en vigueur en 2007), il faudra procéder à un examen minutieux du cadre conceptuel de la classification. Il conviendra de déterminer si l'on doit modifier la structure ou des points particuliers de la CITI pour tenir compte des propositions des utilisateurs. Dans le cadre du projet de mise à jour prévu pour 2001, on examinera s'il est possible d'inclure dans la structure même de la CITI la méthode d'agrégation facultative utilisant une nomenclature à deux chiffres.

16. Il convient aussi de tenir compte des points suivants :

a) La plupart des experts ont estimé d'une part qu'il n'y avait pas de motif probant justifiant que l'on modifie la CITI en profondeur dans les deux ou trois années à venir, de l'autre que l'on ne disposait pas de suffisamment de temps pour mener à bien les préparatifs conduisant à un aménagement du calendrier;

b) Le Groupe d'experts a examiné les stratégies d'harmonisation et de rapprochement des classifications d'activités et a pris note d'un certain nombre d'initiatives, telles que la définition d'une passerelle permettant d'établir une comparaison internationale entre des données classées selon une nomenclature à deux chiffres et selon des nomenclatures à trois, quatre ou cinq chiffres en fonction des besoins régionaux et nationaux. Pour savoir quel type de nomenclature prendre en compte dans les comparaisons internationales, le Groupe d'experts a prié la Division de statistique de s'enquérir auprès des organismes des Nations Unies du niveau de précision qu'ils demandaient actuellement dans le cadre de la CITI;

c) Le Groupe d'experts a constaté que les classifications dérivait ou s'inspiraient de deux grands ensembles de classifications : l'ensemble formé par la CITI, la NACE et l'ANZSIC^f et celui constitué par le NAICS. Le Groupe d'experts a estimé que les travaux visant à améliorer la précision des classifications de la CITI et à proposer d'autres modes d'agrégation constitueraient une première étape sur la voie de l'harmonisation;

d) Ils ont fait observer que le fait de continuer à utiliser la CITI de manière abusive soumettait celle-ci à des contraintes démesurées. La CITI est généralement considérée comme étant la seule classification totalement fonctionnelle en matière d'activité économique. Le cadre et les classifications définis par le Système de comptabilité nationale de 1993 devraient et peuvent répondre à certains des usages pour lesquels la CITI est actuellement employée d'une manière impropre. Il conviendrait que les membres du sous-groupe technique établissent des directives permettant de remédier au mieux à cette situation et les soumettent au Groupe d'experts pour examen à l'occasion de la prochaine réunion;

e) À plus longue échéance, le Groupe devrait examiner des questions d'ordre plus général, notamment les activités à entreprendre pour que les unités statistiques trouvent leur place dans toutes les classifications pertinentes définies dans le Système de comptabilité nationale de 1993;

f) Une attention particulière devrait être accordée aux pays en transition et à ceux ne disposant que de ressources restreintes;

g) Dans le cadre du Système de comptabilité nationale de 1993, les experts se sont accordés à dire que l'on devait systématiquement différencier les établissements et les entreprises dans les activités de collecte de données statistiques. Ces deux unités statistiques revêtent en effet une grande importance dans la CITI et les analyses économiques qui en dérivent.

V. État d'avancement de l'application et de la consolidation de la classification centrale des produits

17. Le sous-groupe technique du Groupe d'experts contribuera à l'application du plan de travail approuvé par la Commission de statistique en 1999. Dans ce contexte, l'Organisation mondiale des douanes a fait savoir qu'elle aiderait la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU à mettre à jour les correspondances entre la classification type pour le commerce international (CTCI)^g et la Classification centrale des produits (CPC), d'une part, et, d'autre part, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)^h.

18. Le Groupe d'experts a signalé qu'il conviendrait de prendre des dispositions en vue de la Classification

par grandes catégories économiques (CGCE)ⁱ au XXI^e siècle. Aux fins des définitions, il sera nécessaire de tenir compte de la Classification centrale des produits (CPC) et de procéder à un examen de ses composantes.

19. Le Groupe d'experts a fait remarquer qu'il serait bon d'examiner plus avant la possibilité de regrouper à l'avenir les classifications par objet, compte tenu de l'important rapport matriciel existant entre les classifications des dépenses par objet, la classification du secteur institutionnel du Système de comptabilité nationale (1993), et la Classification centrale des produits (CPC). La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a fait savoir qu'elle examinerait cette question plus avant avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

20. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a distribué au Groupe d'experts le projet de manuel sur les statistiques du commerce international des services établi par l'Équipe spéciale de la Commission de statistique chargée des statistiques du commerce international des services, pour qu'ils l'examinent et présentent leurs observations avant la fin du mois de janvier 2000. L'annexe au manuel sur les classifications, où figurent la nouvelle classification élargie de la balance des paiements des services et la table de correspondance entre cette classification et la Classification centrale des produits (CPC)^j revêt une importance toute particulière pour les experts des classifications.

21. Le Système harmonisé demeure un important facteur dans l'organisation des mises à jour et des révisions des classifications. Aussi bien la Classification centrale des produits (CPC) que la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) seront désormais intégrées aux mises à jour et aux révisions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) auxquelles l'Organisation mondiale des douanes a l'intention de procéder en 2002 et en 2007.

VI. Planification et coordination des programmes et ateliers de formation en matière de classification

22. Les classifications jouent un rôle important dans la formulation d'indicateurs économiques et sociaux tels que ceux présentés dans le Système général de diffusion des données (SGDD). Étant donné qu'il importe tout particulièrement pour certains pays et régions de

rattraper leurs retards en matière de classifications, il faudrait considérer le rôle important de ces classifications dans la formulation d'indicateurs et leur accorder d'urgence l'attention qu'elles méritent.

23. Le Groupe d'experts a reconnu qu'il importait que l'ONU continue d'organiser des ateliers sur les classifications et a demandé que les principaux usagers des classifications continuent de collaborer à l'organisation de ces ateliers, en s'attachant plus particulièrement aux classifications des activités et des produits industriels, aux classifications des dépenses par objet – emploi, profession, éducation et santé.

24. Le Groupe a recommandé que les ateliers de l'ONU continuent de porter sur les aspects conceptuels et pratiques des classifications (par exemple sous forme d'études de cas), approche qui s'est avérée particulièrement efficace et utile dans l'apprentissage des techniques de la codification tout en facilitant la compréhension collective des notions qui sous-tendent les classifications.

25. Les experts ont constaté que l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 ainsi que la série des recensements démographiques et des enquêtes sur les ménages y relatives au niveau national avaient joué un rôle important dans l'avancement des travaux sur les classifications. Pour que les spécialistes chargés d'appliquer ces vastes systèmes acquièrent les connaissances voulues en matière de classification, il serait bon d'organiser plus fréquemment à leur intention les ateliers de l'ONU consacrés au Système de comptabilité nationale et aux recensements démographiques et aux enquêtes sur les ménages y relatives.

26. La documentation établie pour ces ateliers sera largement diffusée grâce au site Web sur les classifications.

VII. Communication électronique et diffusion de l'information sur les classifications

27. Le Groupe d'experts a approuvé la proposition de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU visant à créer un forum thématique sur les classifications et à établir un dispositif de gestion de l'information couverte par ledit forum de sorte qu'il y ait collaboration et complémentarité entre cette instance, la ligne de téléassistance sur les classifications et l'inventaire des bases de données sur les classifications internationales.

Ce forum thématique permettra aux participants, aux utilisateurs de la ligne directe de téléassistance, aux dépositaires des classifications, aux experts en la matière et aux autres intéressés, de prendre part à un débat sur les questions relatives à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et à la Classification centrale des produits (CPC).

28. Les experts ont recommandé de créer un sous-groupe informel qui serait chargé d'examiner les différentes options, telles que l'Extensible Markup Language (XML) et l'EDIFACT standard, aux fins de l'échange électronique des données sur les classifications et qui rendrait compte de ses travaux à la réunion du Groupe d'experts.

29. Le Groupe d'experts s'est félicité du travail accompli dans l'établissement du Glossaire dont ils ont avec satisfaction constaté l'utilité et sont convenus qu'il faudrait le diffuser largement pour le mettre à l'essai auprès de nouveaux usagers. Ils ont demandé que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU affiche une version éditée du Glossaire abrégé sur son site Web sur les classifications pour lui assurer une diffusion aussi large que possible.

30. Les experts se sont déclarés satisfaits des importants travaux effectués par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU dans divers domaines – site Web sur les classifications, service de téléassistance sur les classifications, système d'interprétation et de réglementation, mise au point d'une base de données sur les classifications et système d'inventaire – et ont demandé que ces activités se poursuivent et soient résolument appuyées.

VIII. Progrès accomplis et mise à jour des classifications dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des budgets-temps et des achats

31. Divers représentants ont fait des exposés. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'est attaché à l'actuel processus d'élaboration d'une classification internationale type de l'éducation ; le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a donné un aperçu de l'actuelle gestion du Système commun de codification des achats des Nations Unies; le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a présenté les activités de for-

mation relatives à la Classification internationale type des professions^k et à la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CIST)^l; et un représentant de la Division de statistique de l'ONU a traité des budgets-temps (www.un.org/Depts/unsd/timeuse/inter.htm).

32. Le Groupe d'experts est convenu qu'il serait bon d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la question de l'élaboration de la Classification internationale pilote des activités aux fins des statistiques des budgets-temps pour qu'il puisse examiner cette question de façon plus approfondie dans le contexte de l'importante corrélation entre cette classification et d'autres classifications internationales, plus particulièrement la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique.

B. Récapitulation du Plan d'action du sous-groupe technique

33. Lors de la réunion qu'il a tenue du 15 au 17 novembre 1999, le Groupe d'experts sur les classifications internationales économiques et sociales a décidé de créer un sous-groupe technique dont la tâche prioritaire consisterait à mettre en oeuvre le projet de programme sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et sur la Classification centrale des produits, et de rendre compte des progrès accomplis au Groupe d'experts par l'intermédiaire de la Division de statistique.

34. S'appuyant sur les directives du programme établies par le Groupe d'experts, le sous-groupe technique a, lors de sa première réunion (18-20 novembre 1999), formulé et examiné des dispositions concernant les projets ci-après :

Mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)

35. Cette mise à jour a pour but de faciliter l'application de la version la plus récente de la CITI et de traduire l'importante évolution de la structure économique générale. Au nombre des dispositions prévues figurent :

Avril 2000

a) Élaboration d'un agrégat économique incorporant le secteur de l'information tel que défini dans le Système nord-américain de classification industrielle (NAICS);

Juillet 2000

b) Projet d'index alphabétique (en anglais) pour la CITI, Rev.3;

Août 2000

c) Version révisée et élargie des notes explicatives, en particulier celles concernant le secteur des services;

d) Définition méthodique des catégories de haut niveau;

e) Examen des agrégats existants concernant l'énergie, l'environnement, le tourisme, et préparatifs en vue d'un agrégat des techniques d'information et de télécommunication;

Examen en cours en 2000

f) Formulation de données détaillées sur l'agriculture et la pêche;

g) Traitement des ménages en vue des enquêtes sur la population active pour en tenir compte dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI);

Février 2001

h) Présentation du projet définitif de la mise à jour de la CITI, Rev.3 par la Commission statistique;

2001

j) Publication et diffusion de la mise à jour de la CITI, Rev.3.

Révision de la CITI

36. Les travaux sur la prochaine version révisée de la CITI qui sera publiée en 2007 ont déjà commencé. Il s'agit entre autres d'identifier les problèmes posés et les éventuelles solutions et de procéder à l'examen gé-

néral des principes qui sous-tendent la CITI. Le calendrier de ce projet est le suivant :

2004

a) Mise au point définitive du projet de version révisée de la CITI et diffusion dans le monde entier pour observations;

Février 2005

b) Présentation du projet définitif de la version révisée de la CITI à la Commission de statistique;

2006

c) Préparatifs de la publication de la version révisée de la CITI (édition et traduction dans toutes les langues de l'ONU);

Premier trimestre de 2007

d) Application de la version révisée de la CITI.

**Travaux en cours concernant
la Classification centrale des produits
(version 1.0)**

37. En décembre 1999, on disposera de la version définitive des tables de correspondance détaillées entre la Classification centrale des produits (CPC) (version 1.0) et la Classification centrale provisoire des produits (CPC).

38. On procède actuellement au dernier examen de la proposition concernant la définition et la ventilation du nouveau groupe 733 de la CPC (biens non financiers). Les problèmes concernant la correspondance avec la CPC provisoire sont résolus.

Actualisation de la CPC

39. On a recensé les points ci-après comme devant être examinés à la prochaine réunion en vue de compléter la version mise à jour de la CPC d'ici 2001 :

a) La proposition visant à éliminer ou à expliquer de façon plus précise l'utilisation des biens non produits, c'est-à-dire les catégories 51 et 52; et le ré-examen de la place accordée aux bâtiments/constructions (catégorie 53);

b) La correspondance entre les classifications élargies de la balance des paiements des services et la CPC d'ici septembre 2000;

c) La décision concernant l'interprétation voulue des communications «électroniques», «sans fil» et «par satellite» et son incidence sur la correspondance entre les classifications élargies de la balance des paiements des services et la CPC;

d) Le traitement adéquat des «produits groupés» (par exemple les paiements groupés pour différents types de transport), problème qui découle de la correspondance entre la CPC et la Classification de la Consommation individuelle par objet.

Divers

40. Le Groupe est convenu qu'il conviendrait de fixer un calendrier définitif des modifications à apporter au manuel sur la balance des paiements (BPM5) de sorte qu'il corresponde mieux à la CPC d'ici 2007. Il importe que l'équipe du FMI chargée du projet de manuel sur les statistiques de la balance des paiements collabore étroitement avec les dépositaires de la CPC.

41. On a examiné plus avant la question de la nécessité d'établir une correspondance entre les classifications élargies de la balance des paiements des services et la CITI.

42. Les prochaines réunions du sous-groupe devraient avoir lieu en mai 2000 (au Luxembourg) et en octobre 2000 à Ottawa.

Notes

^a *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

^b *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, No 4, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.8).

^c *Classification centrale de produits (CPC) : Version 1.0*, Études statistiques, No 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).

^d Commission des Communautés européennes, FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).

^e *North American Industry Classification System*, publié sous l'autorité du Ministère chargé des statistiques, Ministère de l'industrie, 1998, Ottawa (Canada) (Statistics Canada, numéro de catalogue : 12-501-XPE).

^f *NACE, Rev.1 : Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne* (Luxembourg, 1996); et *Australian and New Zealand Standard Classification Industrial Classification 1993 (ANZSIC)*, numéro de catalogue en Australie : 1292.0, Canberra/numéro de catalogue en Nouvelle-Zélande : 19.005.0092, Wellington.

^g *Classification type pour le commerce international (troisième version révisée)*, Études statistiques, No 34, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XII.12 et rectificatifs).

^h Organisation mondiale des douanes, *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises*, version de 1996 (Bruxelles, 1996).

ⁱ *Classification par grandes catégories économiques (selon les définitions de la CTCI, Rev.3)*, Études statistiques, No 53, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.XVII.4).

^j Projet de manuel sur les statistiques du commerce international des services, établi par le Groupe de travail de la Commission de statistique sur les statistiques du commerce international des services (Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce), 5 novembre 1999.

^k Classification internationale type des professions (CITP-88), Organisation internationale du Travail, Bureau de statistique, Genève (<http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/class/isco.htm>).

^l Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CIST-93), Rapport de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, annexe III.